

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01178

Numéro SIREN : 522 771 062

Nom ou dénomination : LENANGELO

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 5208

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société SARL LENANGELO		6 Avenue Léo Lagrange	
SIRET	5 2 2 7 7 1 0 6 2 0 0 0 1 8	13410 LAMBESC	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	BOULANGERIE PATISserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	4 666	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ECG PROVENCE 56 AVENUE DU 08 MAI 1945 13040 SEPTEMES LES VALLONS Tél: 04.91.65.22.03		CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 12-05-2022
			Lieu: MARSEILLE
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: <i>Blanco</i>
			BIANCO RENE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

**N° 2065 bis
2022**

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions						e
autres que celles visées en (a),						f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
--	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			16 091
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Designation de l'entreprise		Société SARL LENANGELO				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6 Avenue Léo Lagrange 13410 LAMBESC						
Numero SIRET *		5 2 2 7 7 1 0 6 2 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	194 000	012		194 000	194 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	28 089	030	7 359	20 730	25 639	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	222 089	048	7 359	214 730	219 639	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	851	052		851	1 248	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	6 212	074		6 212	8 649
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	996	086		996	5 460	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	8 058	098		8 058	15 357	
	Total général (I+II)	110	230 148	112	7 359	222 789	234 996	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			150		150	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			25 718		25 718	
	Report à nouveau	134			2 389		3 025	
	Résultat de l'exercice	136			4 601		(635)	
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			34 359		29 757	
	Provisions pour risques et charges	154						
Total II								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			143 780		162 315	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			7 823		9 099	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	29 719		36 827		33 824	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			188 430		205 238	
Total général (I + II + III)		180			222 789		234 996	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		118 057	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 054	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire - article 912 septies A bis du Code Général des Impôts		Designation de l'entreprise		Société SARL LENANGELO		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						L3 1 1 2 2 0 2 1		L3 1 1 2 2 0 2 0						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				1	594			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		154	285		34	055		
		services *		217		218								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230		263			52			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		154	548		35	701		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		275						
	Variation de stock (marchandises) *					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		70	497		18	693		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		398			(1	248)		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242		48	157		13	281		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244		1	614		653			
	Rémunérations du personnel *					250		17	049		4	015		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		2	851		931			
	Dotations aux amortissements *					254		5	963		1	403		
	Dotations aux provisions					256								
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259			262		1			0		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260											
Total des charges d'exploitation (II)						264		146	805		37	729		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		7	742		(2	028)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280								
	Produits exceptionnels					290					2	028		
	Charges financières					294		2	441		442			
	Charges exceptionnelles		(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300					193			
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348											
Impôts sur les bénéfices *						306		700						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		4	601		(635)			
B - RÉSULTAT FISCAL						312		4	601	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles *					322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		700						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997								
	Entreprise nouvelles (44 septies A)	986		Zone franche urbaine (44 septies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 septies A)	127		Zones de revitalisation rurales (44 septies A)	138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies A)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 dodécies)	991							
(dont ZFA NG (44 septies A))	345		Investissements outre-mer	344		Croissance due au report en arrière du décalat	346		Basins urbains à dynamiser (44 septies A)	992				
Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septies A)	993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		5	301	354				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356								
Déficits antérieurs reportables * 6.26										360		635		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370		4	666	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

31/12/2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELONéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	194 000	402		404		406	194 000	194 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 550	442	1 054	444		446	25 604	25 604
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 485	472		474		476	2 485	2 485
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	221 035	492	1 054	494		496	222 089	222 089
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 263	532	5 397	534		536	6 660	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	133	562	566	564		566	699	
TOTAL		570	1 396	572	5 963	574		576	7 359	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO

Neant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	635
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	635
Déficits reportables				984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870-984+860)				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 955
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 783
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société SARL LENANGELO		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	154 285
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	154 285
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	261
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	263
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	87 453
Variation négative des stocks		145	398
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	17 159
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	105 010
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	49 538
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	49 538
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	154 285
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation		186	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-SC-C-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 2 7 7 1 0 6 2 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SARL LENANGELO

ADRESSE (voie) 6 Avenue Léo Lagrange

CODE POSTAL 13410

VILLE LAMBESC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique CASSARO Prénom(s) ELISABETH

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 120862 N° Département Commune TROYES Pays

Adresse : N° 38 Voie CHEMIN DE MIMET

Code postal 13015 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique BIANCO Prénom(s) RENE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 240963 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° 15 Voie AVENUE DU 08 MAI 1945

Code postal 13240 Commune SEPTEMES LES VALLONS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SARL LENANGELO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 Avenue Léo Lagrange
13410 LAMBESC

522 771 052 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an *deux mille vingt-deux*, et le *trente juin à dix heures*, les associés se sont réunis au siège social à **Aix en Provence**, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. BIANCO René,
En sa qualité de Co-Gérant,
Titulaire de cinquante parts sociales
De quinze euros chacune.

Mme CASSARO Elisabeth,
En sa qualité d'associée,
Titulaire de cinquante parts sociales
De quinze euros chacune.

Total des parts présentes ou représentées : **100 parts** sur les **100 parts** composant le capital social.

M. BIANCO René préside la séance en qualité de *Gérant*.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant



précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et quitus à la gérance ;
- affectation du résultat ;
- rapport spécial du *Gérant* sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- ratification de la rémunération de la gérance ;
- questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** lesquels font apparaître **un bénéfice de 4 601 euros**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte des modifications apportées à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité**

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **4 601 euros** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 601 euros.**

AFFECTATION

- **Report à nouveau : 4 601 euros**

RB

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L223-19 du Code de commerce en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'**unanimité**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant M. BIANCO René, au cours de l'exercice pour un montant de **0 euro** auxquels il faut rajouter les avantages sociaux d'un montant de 0 euro.

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée à l'associée MME CASSARO Elisabeth au cours de l'exercice pour un montant de **0 euro** auxquels il faut rajouter les avantages sociaux d'un montant de 0 euro.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **onze heures**.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Gérant, M. BIANCO René

L'associée, Mme CASSARO Elisabeth

